

Assemblée générale du 29 septembre 2020

L'ordre du jour de l'Assemblée générale s'établit comme suit :

- 1) Nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant la Province de Liège ;
- 2) Nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant les Communes associées ;
- 3) Approbation du rapport de gestion 2019 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels ;
- 4) Approbation du rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels 2019 ;
- 5) Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2019 ;
- 6) Approbation de la proposition d'affectation du résultat ;
- 7) Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du CDLD ;
- 8) Approbation du rapport de rémunération 2019 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD ;
- 9) Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2019 ;
- 10) Décharge à donner au Collège des Contrôleurs aux comptes pour sa mission de contrôle lors de l'exercice 2019 ;
- 11) Fusion par absorption de FINANPART SA au sein d'Enodia :
 - 11.1. Approbation de la situation comptable relative à la période du 1^{er} au 31 octobre 2019 de la société absorbée FINANPART SA ;
 - 11.2. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société absorbée FINANPART SA pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 3 mars 2020 ;
 - 11.3. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration de FINANPART SA établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD pour la période du 1^{er} octobre au 3 mars 2020 ;
 - 11.4. Approbation du rapport du Commissaire aux comptes de la société absorbée FINANPART SA relatif à la situation comptable du 1^{er} au 31 octobre 2019 ;
 - 11.5. Décharge aux Administrateurs de la société absorbée pour leur gestion relative à la période du 1^{er} octobre 2019 au 3 mars 2020 ;
 - 11.6. Décharge au Commissaire aux comptes de la société absorbée pour sa mission de contrôle relative à la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.
- 12) Proposition de modification des modalités de rémunération des mandats au sein des organes de gestion ;
- 13) Pouvoirs.

En raison de la limitation de la présence physique le jour de l'Assemblée générale, les éventuelles questions portant sur les points inscrits à l'ordre du jour pourront être formulées **par écrit**. Cette faculté vise toutes les personnes qui ont en principe le droit de participer à l'Assemblée générale, et donc aussi les membres des Conseils communaux ou provincial intéressés, ainsi que toute personne domiciliée sur le territoire des Communes/Provinces associées.

A cette fin, les questions écrites devront être envoyées à l'adresse ENODIA SCiRL – A l'attention de Mme Carine HOUGARDY, Directeur générale f.f., rue Louvrex, 95 B-4000 LIEGE et de préférence par mail : secretariat.general@enodia.net (Référence : AG ENODIA 29092020) au plus tard le 24 septembre 2020.

Les questions et les réponses seront publiées sur le site internet d'ENODIA sous l'onglet www.enodia.net/publications au plus tard le 29 septembre 2020 à 10 heures.